En attendant les événements du printemps 42

Autor(en): **W.D.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **86 (1941)**

Heft 12

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-342072

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

En attendant les événements du printemps 42

« Rompez les rangs »... et toute la compagnie quitte la place de l'appel du soir, les uns vont à la « pinte » boire un bock et faire un yass, les autres font des visites aux bonnes gens du village, d'autres encore vont au « Foyer du Soldat » écrire à leur famille ou lire un livre, des journaux. A travers les fenêtres notre regard tombe sur une paroi abrupte de rochers et celui qui regarde a l'impression certaine qu'il ne serait pas facile à un ennemi de progresser dans cette vallée.

Après vingt-huit mois de service, notre ami Louis pense au printemps passé lorsqu'il était à la frontière, et à tout ce qu'il a vu lors des jours angoissants qui ont suivi le 10 mai 1940. Notre coup d'œil indiscret — qu'il nous pardonne — tombe sur son journal intime et y trouve un titre fort intéressant : « Front civil » ; lisons ce qu'il a écrit :

« Qu'il me soit permis de vous dire en quelques mots ce que nous, les soldats, avons vu et pensé pendant les événements du printemps 1940, car le monde entier aura bientôt de grandes surprises militaires et politiques. Alors que les soldats restaient tranquilles et calmes à leurs postes, la population de certaines régions perdait la tête. Chacun prétendait avoir des renseignements « de source sûre et bien informée ». On nous bombardait de lettres, de téléphones. Les femmes demandaient conseil à leur mari — chose assez normale d'ailleurs — car bien des citoyennes étaient loin d'être de bonnes « Stauffacherin » faisant leur devoir. Le téléphone du restaurant ne chômait pas, le planton cherchait à journée faite des soldats à qui l'on annonçait un

« bobard » de « source authentique » bien entendu. Nous, dans notre fortin ne savions bientôt plus que croire et un petit sentiment de mécontentement envers la population civile, ceux de l'arrière, se faisait sentir. L'un a appris qu'on fermait des écoles, l'autre qu'une grande maison avait quitté la ville de X pour s'installer au bord du Léman. Et puis rentraient nos patrouilles qui avaient vu des colonnes d'autos chargées de tout ce qu'on voulait, qui roulaient en direction de la Suisse centrale. Bien des soldats secouaient la tête en voyant ces gens à qui restait peu de dignité. Et enfin des bruits couraient : un ultimatum à la Suisse, une armée devant notre frontière prête à nous envahir. Quelle nervosité atroce, le front civil était bien faible ces jours-là. Aurait-il pu nous donner du renfort au moment voulu ? Nous commencions à en douter un peu. Que les femmes s'inquiètent, vu l'absence de leur mari, chose naturelle, souci vite effacé d'ailleurs par un mot compréhensif de celui-ci. Mais tous ceux qui ne songeaient qu'à eux-mêmes, qu'à sauver leur bien précieux dans un hôtel retiré dans nos montagnes, se représentent-ils ce que nous, les « gris-verts », avons pensé d'eux ? Cette panique était-elle bien nécessaire et justifiée, ne venait-elle pas seulement d'un stupide laisser-aller ? Quelle en était la raison ?

» Le Conseil fédéral demandait d'être calme, mais combien de gens n'ont pas su obéir ? Par exemple tous ceux qui partaient de chez eux, sans ordre aucun, embouteillant les routes, entravant tout mouvement de troupe. Avaient-ils la conscience tranquille quelques jours plus tard ? Heureusement, la plus grande partie de la population gardait son sang-froid et montrait même un certain mépris à l'égard de ces gens fiévreux qui ne pensaient qu'à se mettre en sécurité. On aurait vraiment pu croire qu'il y a deux sortes de Suisses : ceux qui peuvent se sauver et ceux qui doivent rester à leur place ! Et puis l'armée, les soldats, n'étions-nous pas là, à nos postes comme un mur face à la frontière ? Nous

étions calmes au front militaire, personne ne songeait à une évacuation éventuelle. Le front civil a-t-il donné ces jours-là un sentiment de calme et de sécurité ? Mieux vaut ne pas répondre. »

Les tout récents événements nous ont montré qu'il faut s'attendre à bien des surprises encore et nous, du front militaire, demandons que le front civil — pour ne pas dire exigeons — tienne cette fois, afin que les soldats ne soient pas déçus. A la frontière, nous devons avoir le sentiment que l'arrière fait bloc avec nous, que nous pouvons nous appuyer à un solide rempart moral ; si tel est le cas nos fortins tiendront aussi.

W. Dn.

INFORMATIONS

FONDATION GÉNÉRAL HERZOG

Les intérêts de la fondation Général Herzog doivent, d'après l'acte de fondation, être utilisés en premier lieu pour l'activité volontaire des officiers d'artillerie, là où les crédits dont dispose le Département militaire fédéral ne permettent pas le subside. L'emploi en est premièrement envisagé de la façon suivante :

a) Travaux de concours sur des questions techniques et tactiques concernant l'artillerie.

En second lieu :

b) Pour l'acquisition d'objets destinés à la collection d'artillerie si ceux-ci ne peuvent être acquis sans cela.

c) Pour soutenir les membres invalides du corps d'instructeurs d'artillerie si les indemnités de la caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux paraissent insuffisantes.

d) Au cas où le rendement des capitaux ne serait pas absorbé par les obligations ci-devant, des subventions peuvent être allouées à des sociétés d'artillerie pour stimuler leur activité.

La commission de la fondation, nommée par le Conseil fédéral, publie ce rappel et invite surtout les officiers d'artillerie à faire usage de l'institution suivant les directives données ci-dessus ; elle est disposée à examiner aussi d'autres propositions pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les buts de la fondation.

Les demandes sont à adresser au président de la commission, M. le colonel d'artillerie W. Hauser, Winterthour.